



CGT Finances Publiques
Madame Fanny DECOSTER
Secrétaire Général
263, rue de Paris
93514 MONTREUIL Cedex

Saint-Etienne, le 30 août 2019

Objet : Présence territoriale des services fiscaux

JEAN-CLAUDE TISSOT
Sénateur de la Loire

Madame la secrétaire générale,

Nous avons bien reçu votre courrier du 15 juillet 2019 concernant le plan de réorganisation des finances publics dans les territoires pour 2020 et je vous en remercie.

REGIS JUANICO
Député de la Loire

Dans le département de la Loire, cette réorganisation se traduira par :

- La transformation des trésoreries de Feurs, Firminy, et Saint-Chamond en service de gestion comptable fermé au public.
- Le transfert à Roanne du service des impôts des entreprises situé à Montbrison.

Avec la création des « accueils de proximité », la DGFIP peut afficher qu'elle sera présente dans 24 communes, soit 9 de plus qu'actuellement.

Toutefois, nous partageons vos craintes sur ces nouveaux « accueils de proximité » qui ne rendent pas l'ensemble des services aux contribuables et qui est une manière insidieuse de faire porter le coût aux collectivités locales. C'est une rupture de l'équité territoriale dont seul l'Etat peut être le garant.

De plus, l'indicateur de la présence d'une structure par canton, à moins de trente minutes maximum de tout usager, s'il est utile, n'est en aucun cas suffisant ou satisfaisant en lui seul. La poursuite du développement des maisons de service au public engagées durant le quinquennat précédent, telle que mise en œuvre par le gouvernement, est en effet biaisée : regrouper au même endroit de nombreux services publics est aujourd'hui nécessaire pour faciliter les démarches administratives de nos concitoyens. Néanmoins, cette dernière ne peut être fonctionnelle que si les amplitudes d'ouverture de ces services publics sont adaptées. Ce qui n'est pas le cas dans les propositions d'organisation qui m'ont été communiquées par la direction départementale.

Ainsi, nous craignons que la hausse du nombre des points d'ouverture des services fiscaux ne masque en pratique une baisse générale du nombre d'heures d'ouverture de ces services.

DOSSIER SUIVI PAR

JOHANN CESA :

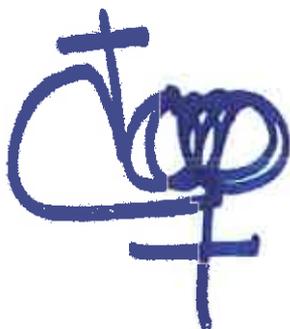
CESA.JOHANN@YAHOO.FR

À la suite du courrier de Gérald DARMANIN du 6 juin 2019, Jean-Claude TISSOT a rencontré M. Joaquin CESTER, directeur départemental des finances publiques de la Loire. A cette occasion, il lui a indiqué notre opposition aux transformations prévues des sites de Feurs, Firminy, Saint-Chamond et Montbrison.

Attaché au service public de proximité, nous restons à la disposition des élus des collectivités locales concernées, des organisations syndicales et des citoyens pour relayer leurs revendications.

Nous vous prions d'agréer, Madame la secrétaire générale, nos respectueuses salutations.

Régis JUANICO



Jean-Claude TISSOT

